



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tourisme adapté

Question écrite n° 20841

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur le tourisme adapté. Aujourd'hui, le tourisme adapté se révèle être la meilleure solution afin de partir en vacances pour une personne en situation de handicap. En effet, les problèmes majeurs sont le manque de suivi dans les soins et l'accessibilité aux infrastructures. Il faut voir que de telles difficultés se répercutent sur la vie familiale et sociale de ces mêmes citoyens. Certes cette solution n'est pas parfaite, mais nous devons la garantir et l'approfondir. Or le Gouvernement semble prendre le chemin opposé. Ainsi, l'annonce de décrets sur, entre autres, la refonte de l'agrément pour les vacances adaptées organisées compromet ce droit aux vacances. Une remise en question de cet agrément exposerait le tourisme adapté. Il pourrait, à moyen terme, partiellement voire totalement disparaître. Les conséquences toucheraient tout d'abord les personnes en situation de handicap, mais aussi leurs proches et enfin toute l'économie qui s'est formée autour de ces mécanismes, entraînant des suppressions d'emplois. Alors elle lui demande si le droit aux vacances, par le tourisme adapté, est un droit sous conditions ou sans concession.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20841

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5770

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)